

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Téléphone 03.88.20.00.12
Télécopie 03.88.20.50.64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM Vice-Présidente : 26 Mars 2025

| | |
|--|---|
| Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15 | |
| Élus en fonction : 15 | Élus absents : 5 |
| Élus présents : 10 | Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 2 |

Secrétaire de séance : Martial GERHARDY

Présents :

Mme Myriam JOACHIM, Mme Monique WAMSLER, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, M. Sabin MUNTEAN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON.

Absents ayant donné mandat vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Fanny GOURDIN a donné son droit de vote à M Sabin MUNTEAN
Mme Nadia THOMAS a donné son droit de vote à Mme Myriam JOACHIM

Absents sans donner de mandat :

M. Pierre PERRIN.
M. Patrick KURTZ.
M. Jacques BOEHRINGER.

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessous :

Le Conseil d'Administration,

après avoir entendu et approuvé,

- le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024,

DÉCIDE d'affecter l'excédent global cumulé de 2024 comme suit :

Affectation à l'excédent reporté, compte 002

Excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de 8 813,40 €

PREND ACTE que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2025.

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Martial GERHARDY

Souffelweyersheim, le 06/03/2025

Vice-Présidente



Myriam JOACHIM



Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite

le 10/03/2025